



Exposé des motifs

Le présent projet de règlement grand-ducal définit les grilles horaires de l'année scolaire 2025/2026 des formations aux métiers et professions organisées conformément à la loi modifiée du 19 décembre 2008 portant réforme de la formation professionnelle et fixe la durée de la formation par métier et profession, le nombre des unités capitalisables et des modules, ainsi que le caractère, les objectifs, le contenu, la séquence et la durée des modules. Conformément aux articles 10 et 32 de la loi précitée, elles s'appliquent également aux rattrapages décidés pendant cette même année scolaire.

Chaque année scolaire, les modules ou leur durée peuvent subir de légers changements, de sorte que le présent règlement grand-ducal s'applique exclusivement à l'année scolaire 2025/2026.

Par exemple, la formation menant au DT « administration et commerce » est proposée en version anglophone, les formations menant aux DAP « opticien » et « menuisier » plein temps sont proposées en version francophone et la formation menant au DAP « mécanicien d'usinage » concomitant est dispensée en version anglophone.



Projet de règlement grand-ducal fixant les grilles horaires de l'année scolaire 2025/2026 des formations aux métiers et professions qui sont organisées suivant les dispositions applicables à l'organisation de la formation professionnelle de base et de la formation professionnelle initiale

Nous Henri, Grand-Duc de Luxembourg, Duc de Nassau,

Vu la loi modifiée du 19 décembre 2008 portant réforme de la formation professionnelle, et notamment ses articles 10 et 32 ;

Les avis de la Chambre d'agriculture, de la Chambre de commerce, de la Chambre des métiers et de la Chambre des salariés ayant été demandés ;

Le Conseil d'État entendu ;

Sur le rapport du Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse, et après délibération du Gouvernement en conseil ;

Arrêtons :

Art. 1^{er}.

L'enseignement des formations aux métiers et professions qui fonctionnent selon les dispositions de la loi modifiée du 19 décembre 2008 portant réforme de la formation professionnelle est dispensé, pour l'année scolaire 2025/2026, y compris les rattrapages décidés au titre de l'année scolaire 2025/2026, suivant les grilles horaires en annexe.

L'effectif des classes et des auditoires mentionné dans les remarques des grilles horaires n'a qu'une valeur indicative.

Art. 2.

Le présent règlement est applicable à partir de l'année scolaire 2025/2026.

Art. 3.

Le ministre ayant la Formation professionnelle dans ses attributions est chargé de l'exécution du présent règlement qui sera publié au Journal officiel du Grand-Duché de Luxembourg.



Formation Professionnelle

Grille horaire

2025 - 2026

Table des formations

DT : Diplôme de Technicien
DAP : Diplôme d'Aptitude Professionnelle
CCP : Certificat de Capacité Professionnelle

Administration et commerce	DT	1
Administration et commerce - anglophone	DT	52
Administration et commerce - francophone	DT	4
Administration et commerce - francophone	DT	7
Administration et commerce - francophone (CMD - fm) (anc. grille)	DT	44
Administration et commerce - francophone (CMD - fp) (anc. grille)	DT	30
Administration et commerce - francophone (CMF - fm) (anc. grille)	DT	38
Administration et commerce - francophone (CMF - fp) (anc. grille)	DT	23
Administration et commerce (fm) (anc. grille)	DT	17
Administration et commerce (fp) (anc. grille)	DT	10
Agent d'inclusion	DAP	582
Agent d'inclusion - adulte	DAP	585
Agents administratifs et commerciaux	DAP	511
Agents administratifs et commerciaux - adultes	DAP	521
Agents administratifs et commerciaux - adultes francophones	DAP	525
Agents administratifs et commerciaux - anglophone	DAP	529
Agents administratifs et commerciaux - francophone	DAP	516
Agents de voyages	DAP	534
Agriculteurs	DAP	247
Agriculture	DT	63
Aide ménagère - (Nouveau régime)	CCP	727
Aides-soignants	DAP	544
Aides-soignants - adultes	DAP	557
Aides-soignants - adultes francophone	DAP	560
Aides-soignants - formation en cours d'emploi	DAP	551
Aides-soignants - formation en cours d'emploi francophone	DAP	554
Aides-soignants - francophone	DAP	548
Artistique	DT	88
Assistant d'accompagnement au quotidien	CCP	729
Assistant d'accompagnement au quotidien - formation en cours d'emploi	CCP	731
Assistant en mécanique automobile	CCP	688
Assistant fleuriste	CCP	690
Assistant horticulteur en production	CCP	693
Assistant pépiniériste-paysagiste	CCP	695
Assistants en pharmacie	DAP	537
Auxiliaires de vie	DAP	563
Auxiliaires de vie - adultes	DAP	566
Boucher-charcutier	CCP	698
Bouchers-charcutiers	DAP	287
Bouchers-charcutiers - adulte	DAP	290
Bouchers-charcutiers - adulte - francophone	DAP	296
Bouchers-charcutiers - francophone	DAP	293
Boulangier-pâtissier	CCP	700
Boulangers-pâtissiers	DAP	299
Boulangers-pâtissiers - adultes	DAP	305
Boulangers-pâtissiers - adultes francophone	DAP	308
Boulangers-pâtissiers - francophone	DAP	302
Carreleur	CCP	702
Carreleurs	DAP	405
Carreleurs - francophone	DAP	407
Carrossiers	DAP	311
Charpentiers	DAP	396
Coiffeur	CCP	704
Coiffeur - francophone	CCP	706
Coiffeurs	DAP	320
Coiffeurs - francophone	DAP	323
Commerce électronique	DT	55

Commerce électronique - francophone	DT	58
Commis de vente - (Nouveau régime)	CCP	708
Communication	DT	102
Communication - francophone	DT	108
Conseillers en vente	DAP	540
Conseillers en vente - francophone	DAP	542
Constructeurs métalliques	DAP	628
Cordonnier-réparateur	CCP	751
Couvreur	CCP	710
Couvreurs	DAP	399
Cuisinier - (Nouveau régime)	CCP	712
Cuisiniers (fc)	DAP	588
Cuisiniers (fc) - francophone	DAP	591
Cuisiniers (fp)	DAP	594
Débosselleur de véhicules automoteurs	CCP	714
Débosselleurs de véhicules automoteurs	DAP	314
Décorateurs	DAP	476
Design 3D	DT	81
Dessinateurs en bâtiment	DAP	634
Dessinateurs en bâtiment (anc. grille)	DAP	632
Éducation	DAP	569
Éducation - adulte	DAP	576
Éducation - francophone	DAP	573
Électricien	CCP	717
Électricien - francophone	CCP	719
Électriciens (fc)	DAP	326
Électriciens (fc) - francophone	DAP	329
Électroniciens en énergie (fp)	DAP	501
Electro-Technologies - anglophone (fp)	DAP	497
Electro-Technologies - francophone (fc)	DAP	489
Electro-Technologies - francophone (fp)	DAP	493
Electro-Technologies (fc)	DAP	484
Electro-Technologies (fp)	DAP	480
Énergie	DT	114
Énergie - francophone	DT	120
Entrepreneurs maraîchers	DT	76
Environnement naturel	DT	70
Esthéticiens	DAP	335
Esthéticiens - francophone	DAP	337
Ferblantiers-zingueurs	DAP	402
Génie civil	DT	131
Gestionnaires qualifiés en logistique	DAP	505
Gestionnaires qualifiés en logistique - francophone	DAP	508
Graphisme	DT	91
Horticulteurs / fleuristes (fc)	DAP	252
Horticulteurs / fleuristes (fm)	DAP	255
Horticulteurs / floriculteurs	DAP	258
Horticulteurs / floriculteurs	DAP	264
Horticulteurs / floriculteurs - adultes	DAP	261
Horticulteurs / maraîchers - adultes	DAP	270
Horticulteurs / maraîchers (fm)	DAP	267
Horticulteurs / pépiniéristes-paysagistes	DAP	276
Horticulteurs / pépiniéristes-paysagistes	DT	78
Horticulteurs / pépiniéristes-paysagistes - adulte	DAP	280
Horticulteurs/maraîchers (fc)	DAP	273
Hôteliers-restaurateurs	DAP	614
Hôtellerie	DT	143
Hôtellerie (anc. grille)	DT	148
Image	DT	96
Informaticiens qualifiés	DAP	636
Informatique	DT	165
Informatique - anglophone	DT	169

Installateur chauffage-sanitaire	CCP	721
Installateur chauffage-sanitaire - francophone	CCP	723
Installateurs chauffage-sanitaire	DAP	345
Installateurs chauffage-sanitaire - francophone	DAP	348
Instructeurs de la conduite automobile	DAP	351
Instructeurs de natation	DAP	354
Logistique - francophone (anc. grille)	DT	140
Logistique (anc. grille)	DT	137
Maçon	CCP	725
Maçons	DAP	409
Maçons - francophone	DAP	412
Magasiniers du secteur automobile	DAP	357
Marbrier - tailleur de pierres	CCP	749
Marbriers - tailleurs de pierres	DAP	415
Mécanicien de cycles	CCP	747
Mécaniciens d'avions - cat B	DT	173
Mécaniciens d'avions - cat B	DT	175
Mécaniciens de mécanique générale	DAP	639
Mécaniciens de mécanique générale - francophone	DAP	643
Mécaniciens d'usinage / industriels et de maintenance	DAP	623
Mécaniciens d'usinage / industriels et de maintenance et des constructeurs métalliques	DAP	621
Mécaniciens d'usinage (fc)	DAP	647
Mécaniciens d'usinage (fc) - anglophone	DAP	663
Mécaniciens d'usinage (fc) - francophone	DAP	651
Mécaniciens d'usinage (fp)	DAP	655
Mécaniciens d'usinage (fp) - anglophone	DAP	659
Mécaniciens industriels et de maintenance (fc)	DAP	667
Mécaniciens industriels et de maintenance (fc) - francophone	DAP	671
Mécaniciens industriels et de maintenance (fp)	DAP	675
Mécanique générale	DT	177
Mécanique générale - anglophone	DT	182
Mécatroniciens	DAP	679
Mécatroniciens - francophone	DAP	682
Mécatroniciens agri-génie civil	DAP	360
Mécatroniciens agri-génie civil	DT	194
Mécatroniciens d'autos et de motos	DAP	372
Mécatroniciens d'autos et de motos - francophone	DAP	375
Mécatroniciens de cycles	DAP	378
Mécatroniciens de cycles - francophone	DAP	381
Mécatroniciens de véhicules utilitaires	DAP	364
Mécatroniciens de véhicules utilitaires - francophone	DAP	368
Mécatroniciens en technique de réfrigération	DAP	332
Mécatronique d'automobile	DT	187
Mécatronique d'automobile électrique	DT	192
Mécatronique industrielle	DT	197
Mécatronique industrielle - francophone	DT	200
Menuisiers (fc)	DAP	384
Menuisiers (fc) - francophone	DAP	390
Menuisiers (fp)	DAP	387
Menuisiers (fp) - francophone	DAP	393
Menuisiers-ébénistes	DAP	685
Opérateurs de la forêt et de l'environnement	DAP	284
Opticiens	DAP	427
Opticiens - francophone	DAP	430
Ouvrier agricole	CCP	753
Parqueteur	CCP	733
Parqueteurs	DAP	433
Pâtissier-chocolatier-confiseur-glacier	CCP	735
Pâtissiers-chocolatiers-confiseurs-glaciers	DAP	436
Pâtissiers-chocolatiers-confiseurs-glaciers - adulte	DAP	442
Pâtissiers-chocolatiers-confiseurs-glaciers - adulte francophone	DAP	445
Pâtissiers-chocolatiers-confiseurs-glaciers - francophone	DAP	439

Peintre de véhicules automoteurs	CCP	737
Peintre-décorateur	CCP	740
Peintres de véhicules automoteurs	DAP	317
Peintres-décorateurs	DAP	448
Peintres-décorateurs - francophone	DAP	451
Plafonneur-façadier	CCP	743
Plafonneurs-façadiers	DAP	418
Plafonneurs-façadiers - francophone	DAP	421
Prothésistes dentaires	DAP	579
Relieurs	DAP	424
Restaurateurs	DAP	598
Restaurateurs - anglophone	DAP	602
Restaurateurs - cuisine	DAP	606
Restaurateurs - service	DAP	610
Serruriers	DAP	454
Serruriers - francophone	DAP	457
Serveur de restaurant - (Nouveau régime)	CCP	745
Service et Conseil client en restauration	DAP	615
Service et Conseil client en restauration - francophone	DAP	618
Smart - Technologies Robotique et automatisation (fp)	DT	237
Smart Buildings & energies	DT	126
Smart materials	DAP	625
Smart Technologies	DT	203
Smart Technologies - anglophone	DT	209
Smart Technologies - francophone	DT	206
Smart Technologies - E-controls	DT	212
Smart Technologies - Electro-Technologies	DT	217
Smart Technologies - Energie et environnement	DT	222
Smart Technologies - Robotique et automatisation - francophone (fp)	DT	242
Smart Technologies - Smart Energy	DT	227
Smart Technologies - Smart Energy - francophone	DT	232
Tatoueurs	DAP	339
Tatoueurs - francophone	DAP	342
Tourisme (anc. grille)	DT	153
Tourisme et communication	DT	158
Traiteurs	DAP	460
Traiteurs - francophone	DAP	463
Vendeurs en boucherie	DAP	466
Vendeurs en boulangerie-pâtisserie-confiserie	DAP	468
Vendeurs techniques en optique	DAP	471
Vendeurs-retouche	DAP	473
Vente et gestion	DT	61



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Éducation nationale,
de l'Enfance et de la Jeunesse

Commentaire des articles

Les dispositions des articles 1 à 3 ne requièrent pas d'observations supplémentaires, leur objet étant éclairé par l'exposé des motifs.



Fiche financière

Conformément à l'article 79 de la loi modifiée du 8 juin 1999 portant sur le budget, la comptabilité et la trésorerie de l'État, Monsieur le Ministre déclare que le présent projet de règlement grand-ducal n'aura pas d'impact sur le budget de l'État.

L'article 31 de la loi modifiée du 19 décembre 2008 portant réforme de la formation professionnelle prévoit l'institution d'équipes curriculaires par métier ou profession ou par groupe de métiers ou professions. Ce sont les équipes curriculaires qui sont responsables pour l'élaboration du contenu des formations, c'est-à-dire des programmes-cadres avec les profils professionnels, les profils de formation, les carnets d'apprentissage, les carnets de stage et les programmes directeurs.

Il est, en ce sens, fait renvoi au règlement grand-ducal du 19 octobre 2018 portant fixation des indemnités des membres et experts des équipes curriculaires, des commissions nationales de formation et des commissions nationales de l'enseignement général pour la formation professionnelle.

Leur intervention est d'ores et déjà prévue et planifiée et son coût budgétaire sera financé par le budget du Service de la formation professionnelle via les articles budgétaires 07.13.11.130 « Indemnités pour services extraordinaires » pour les membres de l'équipe curriculaire qui ont le statut d'un fonctionnaire ou employé de l'État et 07.13.12.000 « Indemnités pour services de tiers » pour les membres de l'équipe curriculaire qui ont le statut de tiers, si elle n'a pas été réglée sous forme de décharge accordée pour les membres enseignants.

En résumé, le travail de mise au point des grilles horaires a été fait par les équipes curriculaires dans le cadre du travail pour lequel elles sont déjà rémunérées.

S'ajoute à cela le travail fourni par le Service de la formation professionnelle consistant en l'assemblage des différentes grilles qui n'engendre dès lors pas non plus de charge supplémentaire pour le budget.